

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1865

présenté par

Mme Chatelain, M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoes, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 1ER A, insérer l'article suivant:**

Les députés font l'objet d'une formation annuelle obligatoire sur l'immigration dispensée par des chercheurs.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Ecologiste-NUPES vise à ce que les parlementaires soient formés sur les enjeux d'immigration par des chercheurs et des chercheuses spécialisés.

Alors que le parlement s'est prononcé 29 fois depuis 1980 sur des lois portant sur l'immigration, les débats démontrent une méconnaissance de la réalité de l'immigration et de ses apports. Il est donc indispensable que les députés légifèrent sur la base de données objectives et scientifiques.